



**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**N° 032/2020**

Le Maire de la Commune de MEXY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par les lois n° 82-623 du 22 juillet 1982, n°83-8 du 7 janvier 1983 et n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte sanitaire contre la propagation du virus COVID-19 ;

VU le décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 ;

VU l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 et l'arrêté du 14 avril 2020 le complétant ;

VU l'arrêté préfectoral Meurthe-et-mosellan n°416 du 20 mars 2020 interdisant l'accès aux parcs publics, aux jardins publics, aux parcs récréatifs et aux aires de jeux jusqu'au 31 mars 2020 inclus

VU les allocations du Président de la République relative à la propagation du COVID-19 et aux mesures d'urgence exceptionnelles destinées à assurer la protection sanitaire de la population ;

VU l'arrêté communal n°28/2020 du 7 mai 2020 ;

VU le plan de déconfinement et plus particulièrement sa phase 2 ;

VU la carte de l'activité épidémique publiée le 28 mai 2020 classant la Meurthe-et-Moselle en département verte ;

**CONSIDERANT** que les parcs et jardins peuvent être ouvert dès le 30 mai 2020 dans les départements classés vert ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Ouverture**

Les Equipements municipaux et/ou bâtiments suivants seront ouvert au public à partir du 30 mai 2020 :

- Le terrain de tennis

- Le boulodrome
- Toutes les aires de jeux aménagées y compris le city stade, l'aire de jeux de la rue des écoles et de la place Dufour
- Le Sentier Nature (y compris la pyramide de jeu)

**Article 2<sup>ème</sup> : Contrôle de Légalité**

Le présent arrêté municipal sera inséré au Recueil des Actes Administratifs et transmis pour ampliation :

- Au commissariat de Police de Longwy
- A la préfecture de Meurthe-et-Moselle

MEXY, le 29 mai 2020

Le Maire  
Pierre FIZAINE

